



Extrait du registre des arrêtés du Maire

Arrêté n° 2025-06-02

Arrêté fixant le retrait d'une autorisation de stationnement suite à une cession dans la commune de Mesnils-sur-Iton, commune historique de Damville

Le Maire de la commune de Mesnils-sur-Iton,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-3 et L 5211-9-2 ;

VU le code de la route ;

VU le code des transports et notamment l'article L 3121 ;

VU le code de la santé publique ;

VU la loi N° 2014-1104 du 1er octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur et son décret d'application du 30 décembre 2014 ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2010 portant réglementation de l'exploitation des taxis dans l'Eure,

Vu l'arrêté n° 2024-11-03 en date du 7 novembre 2024 fixant le nombre d'autorisations de stationnement sur la commune de Mesnils-sur-Iton

Vu l'acte reçu par Maître Michel JUSTINIEN, notaire associé à Justinien & Associés ZAC du Long Buisson 113 rue Henri Farman 27930 GUICHAINVILLE, en date du 8 février 2022 constatant l'acte réitératif de la cession des 9.171 actions de la Société A.T.M. Mme Emilie SORTAIS

Vu l'acte reçu par Maître Michel JUSTINIEN, notaire associé à Justinien & Associés ZAC du Long Buisson 113 rue Henri Farman 27930 GUICHAINVILLE, reçu en mairie le 20 juin 2025

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les mesures de nature à assurer la sécurité, le bon ordre et la commodité du passage dans les voies publiques, qu'il convient dans ce but de réglementer le stationnement et de limiter le nombre des voitures en stationnement sur lesdites voies ;

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation de stationnement de taxis délivré à Société A.T.M. Mme Emilie SORTAIS, prend fin à compter du 8 février 2022 suivant l'acte notarié précité reçu en mairie le 20 juin 2025

Article 2 : Le stationnement pour les taxis immatriculés ci-après n'est plus autorisé par la Société A.T.M. Mme Emilie SORTAIS :

- LICENCE N°1 : FV-852-RB CITROEN
- LICENCE N°2 : EV-502-WD RENAULT
- LICENCE N°3 : FD-143-CS CITROEN

Article 3 : Madame Le Maire de Mesnils-sur-Iton est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la Société A.T.M. Mme Emilie SORTAIS et adressé à la préfecture

Fait à Mesnils-sur-Iton, le 27 juin 2025

Le Maire, Madame Colette BONNET

